

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
• en exercice	11
• présents	8
• votants	9
• absents	0
• exclus	0

De la commune de CERNON

Séance du 18 mai 2026 à 18 heures 40

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Objet

Procès-verbal du
conseil du 18 mai 2026

M. ARRIBAS Romuald

Étaient présents :

ARRIBAS Romuald, HUGUES Estevan, BATISTA Lionel, VARNIER Alain, TOMICKI Arzu, IGLESIAS Katia, MAROTINE Mickaël, RENAUD Aurélie

Étaient excusés :

MARIN Florence, BOUGAREL Pauline, GARNIER Romain

Les conseillers ci-avant avaient délégué leur mandat respectivement à MM.

MARIN Florence, excusée donne pouvoir à ARRIBAS Romuald.

Étaient absents non excusés : MM.

Un scrutin a eu lieu,
M. HUGUES Estevan

a été nommé(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Délibérations :

- 27.2026 - Réalisation de travaux d'installation de poêles à granulés dans les logements situés aux Champs Meyniers
- 28.2026 - Vérification des points d'eau incendie
- 29.2026 - Mise en place de barrières en forêt
- 30.2026 - Application du règlement relatif à l'affouage
- 31.2026 - Instruction d'une demande d'attribution d'un droit de passage sur le parking situé devant le Galoubet
- 32.2026 - Proposition d'instaurer une limitation de vitesse à 30 km/h dans les agglomérations de Cernon, Menouille et Viremont
- 33.2026 - Modification des baux des garages en location



34.2026 - Analyse des candidatures pour l'attribution de l'emplacement
de garage n° 4
35.2026 - Révision des loyers pour les logements libres
36.2026 - Adhésion au service Intramuros
37.2026 - Demande de l'opérateur Cellnex
38.2026 – Périodicité de la facturation d'eau
Com 01-2026 - Rapport ELUM



PROCES-VERBAL du conseil municipal

du 18 mai 2026

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur ARRIBAS Romuald, qui après l'appel nominal des Conseillers Municipaux, s'est assuré que la majorité des membres en exercices était réunie.

Le quorum étant atteint, il proclame la validité de la séance.

Les procès-verbaux des séances du 10 avril 2026 ne faisant l'objet d'aucune observation, sont adoptés à l'unanimité.

Début de séance : 18h40

Délibération n°27.2026 - Réalisation de travaux d'installation de poêles à granulés dans les logements situés aux Champs Meyniers

Compte tenu de l'état des systèmes de chauffage des logements communaux situés aux Champs Meyniers, ainsi que des devis reçus pour l'acquisition d'un poêle à bois, il est proposé au conseil municipal de désigner le fournisseur retenu.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE le devis de la société SARL ARGER RCGT SCOP pour un montant HT de 4 909,00 € HT soit 5 890,80 € TTC.

Délibération n°28.2026 - Vérification des points d'eau incendie

Une proposition tarifaire a été formulée par l'entreprise Ed-tech, à la suite de la restructuration de ses services, pour la réalisation du contrôle technique dans le domaine de la défense incendie. Ce devis s'élève à 435 € hors taxes, soit 522 € toutes taxes comprises.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE le devis ED-TECH pour un montant de 435 € HT soit 522 € TTC.

Délibération n°29.2026 - Mise en place de barrières en forêt

Pour renforcer la protection de nos espaces forestiers et préserver leur intégrité, il est proposé au conseil municipal d'envisager l'installation de barrières aux accès principaux des forêts.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE D'APPROUVER l'installation de 5 barrières en forêt, de VALIDER le devis proposé par l'entreprise FABEST soit environ 3 000 € HT.

PROCES-VERBAL du conseil municipal

du 18 mai 2026

Délibération n°30.2026 - Application du règlement relatif à l'affouage

D'après le rapport établi, le préjudice subi par la qualité des bois coupées s'élève à 473,16 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE d'infliger à Monsieur J. une compensation financière correspondant à ce montant.

Délibération n°31.2026 - Instruction d'une demande d'attribution d'un droit de passage sur le parking situé devant le Galoubet

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité DECIDE de ne pas autoriser le passage sur le parking concerné.

8 contre – 1 abstention – 0 pour

Délibération n°32.2026 - Proposition d'instaurer une limitation de vitesse à 30 km/h dans les agglomérations de Cernon, Menouille et Viremont

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE l'instauration d'une limitation de vitesse à 30 km/h comme suit :

- Cernon : agglomération entière
- Viremont : agglomération entière
- Menouille : Rue de la Chapelle, Rue de la vie de Cernon et sur le gué.

Délibération n°33.2026 - Modification des baux des garages en location

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE de réduire le délai de préavis des garages à un mois.

Délibération n°34.2026 - Analyse des candidatures pour l'attribution de l'emplacement de garage n° 4

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE d'attribuer l'emplacement de garage n° 4 à Mme Petit et M Maillier, pour un loyer mensuel de 39,91 €.

Délibération n°35.2026 - Révision des loyers pour les logements libres

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE de revaloriser les loyers des locations comme suit :

- | | |
|--------------------------------------|----------------------|
| - 3 rue Champ Isabey | : 680 € hors charges |
| - T4 A - 7 rue des Champs Meyniers | : 700 € hors charges |
| - Logement Menouille rue Saint-Oyend | : 600 € hors charges |

PROCES-VERBAL du conseil municipal du 18 mai 2026

Délibération n°36.2026 - Adhésion au service Intramuros

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE de d'adhérer à INTRAMUROS, tout en maintenant l'utilisation de la plateforme Cmonsite.

Délibération n°37.2026 - Demande de l'opérateur Cellnex

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE de rejeter l'offre de rachat de la parcelle présentée par la société Cellnex.

Délibération n°38.2026 – Périodicité de la facturation d'eau

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE de maintenir une facturation de l'eau potable en deux fois par an, mais en la décalant aux mois de mai et de décembre.

Com 01-2026 - Rapport ELUM

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, PREND ACTE du rapport.

Fin de séance : 20h20

Le secrétaire de Séance

Estevan HUGUES

le Maire

Romuald ARRIBAS

